



Ce 2 décembre 2022

PMPRB.Consultations.CEPMB@pmprb-cepmb.gc.ca

Madame, Monsieur,

À la Fondation Claude-Brunet, nous avons été informés des répercussions négatives sur la disponibilité de nouveaux médicaments au Canada. En effet, selon les informations obtenues, les lignes directrices provisoires révisées du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB) récemment annoncées rendront encore plus difficile l'accès des médecins et des patients canadiens aux nouveaux médicaments pouvant sauver des vies.

Ainsi, et sur la foi des renseignements obtenus, nous souhaitons demander au CEPMB de suspendre son processus de consultation actuel qui est inadéquat et de tenir des consultations sérieuses avec les membres de l'industrie, les groupes de médecins et surtout les patients.

Nous croyons que l'enjeu est important et représente une préoccupation immédiate pour les usagers du réseau de la santé.

Agréez Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Paul G. Brunet MAP

avocat

Secrétaire

Fondation Claude-Brunet

3565 Rue Berri suite 230

MONTREAL Qc

H2L 4G3

514-861-5922

pbrunet@cpm.qc.ca